



## Elève Aide-soignant en contrat d'apprentissage

L'EHPAD La Roselière, l'Institut de formation Aide-soignant (IFAS) du Diaconat Colmar et l'IFAS du Groupe Hospitalier Sélestat-Obernai (GHSO) conduisent au **diplôme d'Aide-soignant** par la voie de l'apprentissage.

Elève aide-soignant(e), vous alternez les périodes de formation théorique à l'IFAS et de formation pratique à l'EHPAD La Roselière. Votre formation mise en pratique pose sur les actes de soins et d'accompagnement aux gestes quotidiens – aide au déplacement, à la toilette, à l'alimentation, surveillance de l'état de santé, transmission et travail en équipe pluridisciplinaire.

L'apprentissage vous permet d'être rémunéré en tant qu'apprenti tout en étant formé au métier et au diplôme d'aide-soignant.

Il existe deux voies d'accès :

En « **Cursus intégral en apprentissage** » : ouvert à tous, sans condition de diplômes

En « **Cursus partiel en apprentissage** » : pour les titulaires de différents diplômes : BAC PRO ASSP, BAC PRO SAPAT, MCAD, DEAP, TPADVF, TPASMS, DEAES, DEARM, DEA.

**Durée de travail** : 35 heures hebdomadaires.

**Conditions** : être éligible au contrat d'apprentissage

**Rentrée** : selon cursus entre le 26 août et début novembre (nous contacter)

**Les avantages** :

- Disposant d'un employeur en CAP, vous êtes dispensé des épreuves de sélection.
- Vous bénéficiez d'une rémunération CAP par la voie de l'apprentissage
- Vous pouvez, dès le début, vous projeter dans une embauche future.
- Vous vivez une expérience valorisante et qualifiante au sein d'une équipe de professionnels

**Contact** :

- à l'EHPAD La Roselière : Pascal Rivière – 03 89 78 88 82 – [pascalriviere@roseliere.fr](mailto:pascalriviere@roseliere.fr)
- **Contact** à l'Ecole du Diaconat : tel : 03 89 21 22 50, et site internet du Diaconat (<https://diaconat-formation.fr/devenir-as/metier-as/>)
- à l'IFAS du GHSO : tel : 03 88 57 71 33, et site internet du GHSO : [www.ifsiselestat.fr/concours-as](http://www.ifsiselestat.fr/concours-as)